

Notice d'Utilisation Lampe Baladeuse Merci

Installation

La lampe Baladeuse Merci est réservée à un éclairage intérieur exclusivement, dans une pièce à l'abri de l'humidité.

La pince doit être fixée sur un support plat d'une épaisseur maximale de 4cm.

Ne pas installer à moins d'un mètre de matériaux inflammables (tissu, rideaux, papier...)

Utilisation

Le maniement de la pince doit être fait avec précaution, il comporte un risque de pincement.

La pince ne doit pas faire l'objet de tractions répétées dans un laps de temps limité.

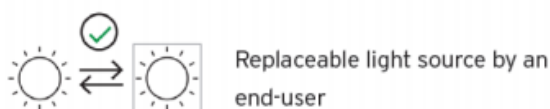
Lorsque la lampe est installée, il est interdit de tirer sur le fil.

Pour modifier l'orientation de l'abat-jour grille il est obligatoire au préalable de détacher la lampe de son support.

Avant toute manipulation la lampe doit être débranchée et avoir été éteinte au cours des deux dernières heures (risque de brûlure).

Tenir hors de la portée des enfants.

Entretien



Se nettoie à l'aide d'un chiffon sec. Avant toute manipulation la lampe doit être débranchée et avoir été éteinte au cours des deux dernières heures (risque de brûlure).

Réparation


Si le câble souple ou cordon de ce luminaire est endommagé, il doit être remplacé exclusivement par le fabricant, son service de maintenance ou toute personne de qualification équivalente.

Garantie

Cette lampe est garantie deux ans à compter de la date d'achat dans le cadre d'un usage conforme à la présente notice.

Fin de vie



Le symbole  signifie qu'il ne faut pas jeter pas ce luminaire dans une poubelle « ménagère ». Il comprend des composants qui peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé. Ce luminaire contient également des composants qui peuvent être réutilisés ou qui sont recyclables. Veuillez consulter les informations de votre commune concernant le ramassage des déchets électriques. Si ce luminaire comprend une ampoule ne la mettez pas non plus à la poubelle, veuillez la retourner à votre point de vente ou un centre de ramassage approprié.

